

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00534

Numéro SIREN : 890 769 300

Nom ou dénomination : 2 WAYS KONCEPTS

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2024 sous le numéro de dépôt 1958

Désignation de l'entreprise		SARL 2 WAYS KONCEPT Mr BOU DOUMIT		1338 avenue de la Mer		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		11210 PORT LA NOUVELLE		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
SIRET		8 9 0 7 6 9 3 0 0 0 0 0 1 7		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31/12/2023		
				Exercice N-1 clos le		31/12/2022		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	21 840	012	21 840	21 840	21 840	
	Fonds commercial*							
	Autres*	014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	5 950	030	3 636	2 314	2 190	
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>27 790</b>	048	<b>3 636</b>	<b>24 154</b>	<b>24 030</b>	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	STOCKS							
	Marchandises *	060	98 834	062	98 834	79 241	79 241	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres * (3)	072	186	074	186		
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	449	086	449	3 695	3 695	
	Charges constatées d'avance *	092	1 184	094	1 184	1 184	1 184	
		<b>Total II</b>	096	<b>100 653</b>	098	<b>100 653</b>	<b>84 120</b>	<b>84 120</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>128 443</b>	112	<b>3 636</b>	<b>124 807</b>	<b>108 150</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	3 000	3 000	3 000	
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126	300	300	300	
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	131	132				
	Report à nouveau	134		134	23 469	10 349	10 349	
	Résultat de l'exercice	136		136	12 758	13 120	13 120	
	Subventions d'investissement	137		137				
	Provisions réglementées	140		140				
	<b>Total I</b>	142		142	<b>39 527</b>	<b>26 769</b>	<b>26 769</b>	
Provisions pour risques et charges	154		154					
	<b>Total II</b>	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	16 477	18 822	18 822	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	12 368	6 245	6 245	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	169	172	17 283	21 808	21 808	
	Comptes courants d'associés	173		173	38 720	34 066	34 066	
	Autres dettes	175		175	432	440	440	
	Produits constatés d'avance	174		174				
	<b>Total III</b>	176		176	<b>85 280</b>	<b>81 381</b>	<b>81 381</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	180		180	<b>124 807</b>	<b>108 150</b>	<b>108 150</b>	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	11 760	11 760	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 500	1 500	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SARL 2 WAYS KONCEPT Mr BOU DOUMIT</b>		Néant <input type="checkbox"/>			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Exercice N clos le <b>31122023</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122022</b>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	104 784	99 295	
	Production vendue { biens, services * } dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		217		218			
				222			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224			
	Production immobilisée *			226			
	Subventions d'exploitation reçues			230	907	1 590	
	Autres produits			232	105 691	100 884	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	64 705	64 711	
	Variation de stock (marchandises) *			236	(19 593)	(27 728)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	22 110	19 372	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 152	244	1 984	3 149	
	Rémunérations du personnel *			250	14 738	15 031	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	2 838	5 807	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	1 376	1 113	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	13	9	
	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	88 170	81 463	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	17 521	19 422	
PRODUITS ET CHARGES D'IRS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	359	430	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	2 152	3 557
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	2 251	2 315	
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	12 758	13 120
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	12 758	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 251		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>				997		
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344			
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)			649		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)			990			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	15 009	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	15 009	372	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 WAYS KONCEPT Mr BOUDOUMIT</b>										Néant <input type="checkbox"/>	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	21 840	402	404			406		21 840											
	Autres	410		412	414			416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424			426													
	Constructions	430		432	434			436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	444			446													
	Installations générales agencements divers	450	3 160	452	1 500	454		456		4 660											
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	1 290	472		474		476		1 290											
Immobilisations financières		480		482		484		486													
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>26 290</b>	<b>492</b>	<b>1 500</b>	<b>494</b>		<b>496</b>		<b>27 790</b>											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499		500											
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		508											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		518											
	Constructions	520		522		524		526		528											
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		538											
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 613	542	1 053	544		546		2 666											
	Matériel de transport	550		552		554		556		558											
	Autres immobilisations corporelles	560	647	562	323	564		566		969											
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>2 260</b>	<b>572</b>	<b>1 376</b>	<b>574</b>		<b>576</b>		<b>3 636</b>											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>													
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590	583	594	595													
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>													

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SARL 2 WAYS KONCEPT Mr BOU DOUMIT** Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683		
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B <b>780</b>	

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
<b>Total des déficits restant à reporter</b>		<b>870</b>

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	1 621
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	1 621	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	956
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	956	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	26 032
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	14 464
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2 WAYS KONCEPT Mr BOUDOUMIT</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012023</b> et clos le : <b>31122023</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		104 784
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		900
	<b>TOTAL 1</b>	106	<b>105 684</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		19 593
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	<b>TOTAL 2</b>	144	<b>19 600</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	121		66 649
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		12 109
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		13
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
	<b>TOTAL 3</b>	152	<b>78 771</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137	<b>46 513</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3|

N° SIRET 8|9|0|7|6|9|3|0|0|0|0|0|1|7|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 WAYS KONCEPT Mr BOU DOUMIT

ADRESSE ( voie ) 1338 avenue de la Mer

CODE POSTAL 11210 VILLE PORT LA NOUVELLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique SERHAL EL HAJJ Prénom(s) Manal  
Nom marital SERHAL EL HAJJ épouse IRA % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 900  
Naissance : Date 01081981 N° département  Commune  Pays LIBAN  
Adresse : N°  Voie Rue Ain Najem  
Code postal  Commune AIN SADE Pays LIBAN

Titre (2)  Nom patronymique SALLOUM Prénom(s) Maha  
Nom marital SALLOUM épouse BOU DOUM % de détention 35,00 Nb de parts ou actions 1 050  
Naissance : Date 20061969 N° département  Commune BEYROUTH Pays LIBAN  
Adresse : N° 1 338 Voie avenue de la Mer  
Code postal 11210 Commune PORT LA NOUVELLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

0 (1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|2|2|0|2|3

N° SIRET 8|9|0|7|6|9|3|0|0|0|0|0|1|7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 WAYS KONCEPT Mr BOU DOUMIT

ADRESSE ( voie ) 1338 avenue de la Mer

CODE POSTAL 11210 VILLE PORT LA NOUVELLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

## Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL 2 WAYS KONCEPT Mr BOU DOUMIT** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>124 807</b> euros
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>104 784</b> euros
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>12 758</b> euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à NARBONNE  
Le 08/03/2024

Signature

**Procès-Verbal De L'Assemblée Générale**  
**De La Société SARL 2 WAYS KONCEPTS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 3000 euros**  
**Siège social : 11210 Port La nouvelle**  
**RCS Narbonne 890769300**

Port La Nouvelle Le 25/04/2024 à 10h :30

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance. Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents. Sont présent ou représentés :

- 1- BOU DOUMIT David détenant 35 parts sociales
- 2- SALLOUM Maha épouse BOU DOUMIT détenant 35 parts sociales
- 3- SERHAL EL HAJJ Manal épouse IRANI détenant 30 parts sociales

Les associés présents disposent ensemble de 100 parts sur les 100 parts formant le capital de la société.

Monsieur BOU DOUMIT David préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- 1- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés. Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

DBD

MBD

MS

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du Bilan comptable portant sur l'exercice clos le 31/12/2023, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 12.758 euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice, qui se montent à 12.758 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 4 originaux,  
À Port LA Nouvelle  
Le 25/04/2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

Fait à Port La Nouvelle

Le 25/04/2024

### **Signatures**

**Président**

**BOU DOUMIT David**



**Associée**

**BOU DOUMIT Maha**



**Associée**

**SERHAL EL HAJJ Manal**

**Epouse IRANI**

